

AUDIT EUREX Société de Commissaires aux Comptes 12, rue du 4 septembre 75002 PARIS

KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3, Cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cédex

EASYVISTA

Société Anonyme au capital de 2 985 593,50 €

Immeuble Horizon

10, allée Bienvenue

93160 NOISY LE GRAND

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention et engagement autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

<u>1ère convention</u>: Convention d'avances en compte courant avec les filiales

Nature et objet :

Mise en place d'une convention d'avances en compte

courant avec les filiales.

Modalités:

Les comptes courants sont rémunérés au taux maximum déductible fiscalement en France sans pouvoir être

inférieur à 3%.

La situation au 31 décembre 2014 est la suivante :

Société	Solde au bilan d'EASYVISTA S.A. (France)	Montant comptabilisés en 2014
EASYVISTA S.A. (Portugal)	- 275 000 €	- 4 251 €
EASYVISTA S.L. (Espagne)	122 503 €	4 413 €
EASYVISTA S.r.l. (Italie)	- 305 000 €	- 3 692 €
EASYVISTA Ltd. (Royaume- Uni)	430 633 €	17 336 €
EASYVISTA Inc (Etats Unis)	5 404 158 €	128 478 €
LOGICIELS EASYVISTA Inc. (Canada)	794 494 €	18 281 €
EASYVISTA Allemagne	514 968 €	10 287 €
RIFT Technologie	- 20 629 €	2 664 €

2ème Convention: Prêt participatif au profit d'EASYVISTA S.L.

Nature et objet :

Mise en place d'un prêt participatif d'un montant de 800 000 € par EASYVISTA S.A. (France) au profit de la société EASYVISTA S.L. (Espagne).

Modalités:

Le prêt est rémunéré par un intérêt représentant la plus petite des deux sommes suivantes :

- Intérêt calculé au taux Euribor 1 mois majoré de 1.5%
- Intérêt égal à 1% du chiffre d'affaires hors facturations inter-compagnies de la période concernée

Le solde du prêt au bilan s'élève à 800 000 €. Les intérêts courus depuis l'origine et figurant à l'actif du bilan s'élèvent à 85 584 €. Les produits comptabilisés au titre des intérêts s'élèvent

à 13 148 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Fait à Paris et à La Défense, le 30 avril 2015

Les commissaires aux comptes

AUDIT EUREX

Sandrine JEANJACQUOT Associée

KPMG AUDIT

KPMG AUDIT IS

Grégoire MENOU

Associé